

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DU NUMERIQUE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit des médias et de la communication</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français ou langue étrangère (anglais notamment)		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire. applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DU NUMERIQUE										Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit des médias et de la communication										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>156</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Régulation générale du numérique</b>	<b>66</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit européen du numérique	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=4 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit public du numérique	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=4 / CT=4		Écrit	3h	
UE	S1	<b>UE Régulation internationale et comparée du numérique</b>	<b>90</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Propriété intellectuelle	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit international économique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit privé comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE Expertise linguistique : niveau 1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>129</b>	<b>42</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE Régulations sectorielles du numérique</b>	<b>66</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit européen des innovations et numérique	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=4 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit public économique	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=4 / CT=4		Écrit	3h	
UE	S2	<b>UE Contentieux international</b>	<b>18</b>	<b>3</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international privé et numérique	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE Expertise linguistique: niveau 2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE Spécialité</b>	<b>45</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la culture	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S2	Introduction au droit des médias	15			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S2	Cours optionnel dans catalogue ENGAGE.EU (facultatif) Thématique : Digital, Media and Communication												Voir modalités Engage	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>285</b>	<b>81</b>		<b>60</b>	<b>60</b>	Oui	Oui						

MASTER 2		DROIT DU NUMERIQUE										session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit des médias et de la communication										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>189</b>	<b>71</b>		<b>50</b>	<b>50</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE1 Enseignements fondamentaux</b>	<b>100</b>	<b>30</b>		<b>25</b>	<b>25</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit de la communication audiovisuelle	20	5			2 pour le grand oral	Non	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=2	Oral		Grand oral sur l'ensemble des matières des 3 UE du semestre 3	
Matière	S1	Droit des communications électroniques	20	5		Non		Oui	CC&CT	CC=3 / CT=2					
Matière	S1	Droit du cinéma	15	5		Non		Oui	CC&CT	CC=3 / CT=2					
Matière	S1	Droit de la presse (écrite, numérique)	15	5		Non		Oui	CC&CT	CC=3 / CT=2					
Matière	S1	Droit du numérique	15	5		Non		Oui	CC&CT	CC=3 / CT=2					
Matière	S1	Droit de la propriété littéraire et artistique appliqué au secteur de la communication	15	5		Non		Oui	CC&CT	CC=3 / CT=2					
UE	S1	<b>UE2 Enseignements complémentaires</b>	<b>89</b>	<b>10</b>		<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droits européens des médias et de la communication	12				1 pour les 3 épreuves 2 pour le grand oral	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		3 épreuves (oral ou écrit de 2 heures), portant sur 3 matières de cette UE désignées par le responsable de la formation + un Grand oral sur l'ensemble des matières des 3 UE du semestre 3	
Matière	S1	Droit international et comparé des médias et de la communication	10			Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Droit de la concurrence appliqué aux médias et à la communication	10			Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Droit et économie de la régulation	10			Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Droit et management des politiques culturelles	10	5		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Contrats de l'audiovisuel	10	5		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Droit à l'image et relations presse	10			Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Droit de la communication publicitaire	5			Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Liberté de la communication et numérique	5			Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Economie des médias et stratégies des groupes audiovisuels	4			Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Collectivités territoriales, Culture, Communication et Numérique	3			Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						

MASTER 2		DROIT DU NUMERIQUE										session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit des médias et de la communication										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	S1	<b>UE3 Modules d'approfondissement</b>		<b>31</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Gouvernance et régulation européenne des médias		4			3 pour l'étude de cas ; 7 pour le grand oral	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Constitution et liberté de la communication		4		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Droit financier et droit fiscal des médias, de la culture et de la communication		4		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Droit social des médias, des métiers de la culture et de la communication		4		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Production, programmation et diffusion des œuvres audiovisuelles et cinématographiques : enjeux juridiques		3		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Sociologie des médias, Médias et Réseaux sociaux		3		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Etablissements publics culturels et diplomatie audiovisuelle française		2		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Honnêteté de l'information et déontologie du journalisme		3		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Médias, sports et eSport		2		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Médias, diversité et protection de la jeunesse		2		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Cours optionnel dans catalogue ENGAGE.EU ( <i>facultatif</i> ) Thématique : Digital, Media and Communication													
Semestre	S2		<b>5</b>	<b>10</b>		<b>10</b>	<b>10</b>								
UE	S2	<b>UE4 Méthodologie et conduite de projets pédagogiques et professionnels</b>	<b>5</b>	<b>10</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Réalisation de projets pédagogiques initiés par les étudiants (individuels et/ou collectifs) ( <i>facultatif</i> )												Peut ouvrir droit à bonification	
Matière	S2	Gestion de projets professionnels (obligatoire)		10										Non évalué	
Matière	S2	Initiation à la recherche, méthodologie du mémoire et du rapport de stage	5											Non évalué	
		<b>1 voie au choix :</b>													
Matière	S2	Voie professionnelle : stage d'une durée minimale de 2 mois						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		Note de rapport de stage	
Matière	S2	Voie recherche : mémoire						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		Soutenance du mémoire	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>194</b>	<b>81</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								